



Le dispositif Girardin appliqué aux investissements des entreprises

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 01/07/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 01/07/2020

Votre entreprise envisage d'investir dans un département, une région ou un territoire d'Outre-mer ? Sachez que plusieurs dispositifs de défiscalisation coexistent : ils sont regroupés dans le cadre du dispositif Girardin. Mais qu'est-ce que le dispositif Girardin appliqué aux entreprises ? Quels sont les investissements concernés par cette défiscalisation ?

Le dispositif Girardin : plusieurs défiscalisations possibles

Investir, mais où ? Le dispositif Girardin concerne les investissements réalisés dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, dans les îles Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises.

Différentes sources de défiscalisation...

{ABONNEZ-VOUS}

Une réduction d'impôt pour les entreprises soumises à l'IS

Un avantage fiscal pour qui ? Cet avantage est ouvert aux entreprises imposables au titre de l'IS qui ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 20 M€.

Une réduction d'impôt pour quoi...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]